

laquelle les panneaux ont été posés n'a pas été percée. Le dispositif de communication propre à l'engagement d'un chantier « amiante » n'avait donc pas à être appliqué.

8 - Sur la création d'un CHSCT de groupes de services commun aux administrations utilisant les locaux de la Cité Administrative

→ Votre requête est légitime et je souhaite lui donner une suite favorable.

(J'observe cependant que les CHSCT communs à plusieurs services et justifiés par l'importance de risques professionnels ne peuvent être créés que par arrêté du ou des ministres concernés, et je saisis l'administration centrale en ce sens.

Sans attendre je vous propose de constituer dans les plus brefs délais la commission de suivi et d'information créée à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 13 février 2012 portant prorogation de délai d'achèvement des travaux de retrait de l'amiante de la Cité administrative de Bordeaux.

Je veillerai à ce que cette commission fonctionne dans des conditions analogues à celles d'un CHSCT.

Dans cette perspective, je demande à M. le Directeur Régional des Finances Publiques de la Gironde – gestionnaire de la Cité – en liaison avec M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer – conducteur d'opération – de me faire des propositions afin de constituer et installer cette instance consultative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Michel DELPUECH